

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 62 (1970)
Heft: 6-7

Artikel: Pour une véritable médecine du travail en Suisse : rapport d'une commission d'experts instituée par la VPOD

Autor: Oltramare, Marc

Inhaltsverzeichnis

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385590>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Table des matières

	page
Introduction	193
Table des matières	195
Liste des abréviations	197
Note du rapporteur	199
Préambule	201
1. Services officiels d'inspection	203
1.1. Principes	203
1.2. Situation à l'étranger	203
1.3. Situation en Suisse	205
1.3.1. En relation avec la LT.	205
1.3.2. En relation avec la LAMA	206
1.4. Avantages	208
1.5. Inconvénients.	208
1.5.1. Entreprises soumises à la LAMA et à la LT	208
1.5.2. Entreprises soumises à la LT, mais non à la LAMA	210
1.5.3. Entreprises et travailleurs qui ne sont soumis ni à la LT, ni à la LAMA	211
1.6. Nos propositions	211
2. Services médicaux d'entreprises	213
2.1. Principes	213
2.2. Situation à l'étranger	213
2.3. Situation en Suisse	214
2.4. Avantages	215
2.5. Inconvénients	215
2.5.1. Entreprises disposant d'un médecin du travail	215
2.5.2. Entreprises où ont lieu des examens prophylactiques prescrits par la CNA, mais qui ne disposent pas en propre d'un médecin du travail	216
2.6. Nos propositions	217
3. Organisation de la sécurité dans l'entreprise	219
3.1. Principes	219
3.2. Situation à l'étranger	219
3.2.1. En France	220
3.2.2. En Allemagne fédérale	220
3.2.3. Aux Etats-Unis	220

	page
3.2.4. En Suède	220
3.2.5. En Belgique	221
3.2.6. En Italie	221
3.2.7. Dans les pays de l'Est	222
3.3. Situation en Suisse	222
3.4. Avantages	223
3.5. Inconvénients	223
3.6. Nos propositions	224
4. Enseignement de la prévention des accidents, de l'ergonomie, de l'hygiène et de la médecine du travail	225
4.1. Principes	225
4.2. Situation à l'étranger	226
4.3. Situation en Suisse	228
4.4. Avantages	230
4.5. Inconvénients	230
4.6. Nos propositions	231
5. Rôle des syndicats	233
5.1. Principes	233
5.2. Situation à l'étranger	234
5.3. Situation en Suisse	234
5.4. Avantages	235
5.5. Inconvénients	235
5.6. Nos propositions	236
6. Conclusions	237

Annexes

1. Extraits de la loi sur le travail (art. 6, 7, 41, 42 et 71)	241
2. Extraits de l'ordonnance I d'exécution de la loi sur le travail (art. 80, 81 et 82)	243
3. Extraits de l'ordonnance III d'exécution de la loi sur le travail (art. 2 et 3)	244
4. Extraits de la LAMA (art. 65, 65 bis, 65 ter, 66 et 103)	245
5. Article 339 du Code des obligations	247
6. Extraits de la recommandation n° 31 de l'OIT concernant la prévention des accidents du travail	248
7. Extraits de la recommandation n° 81 de l'OIT concernant l'inspection du travail	250
8. Extraits de la recommandation n° 112 de l'OIT concernant les services de médecine du travail dans l'entreprise	251
9. Extraits de la convention réglant le statut des médecins d'entreprise en Allemagne fédérale	256
10. Extraits des règles fondamentales pour les médecins d'usine adoptées par la Chambre médicale suisse	258
11. Extraits du 3 ^e rapport du Comité mixte OIT/OMS de la médecine du travail	261
12. La formation des infirmiers et infirmières du travail en Grande-Bretagne	262